

**Conférence débat de la Gouvernance , 11 juillet 2002  
(Bruxelles, retransmis au Luxembourg)**

***La Convention: Finalité et architecture institutionnelle de l'Union – une étape clé  
pour une bonne gouvernance***

**Intervenant : Alain Lamassoure**

Membre du Groupe du Parti Populaire européen et  
Démocrates européens, membre du Parlement européen, ancien ministre des  
Affaires européennes, membre de la Convention européenne

**Modérateur : Paolo Ponzano**

Directeur de la Task Force Avenir de l'Union et Questions institutionnelles

Le **modérateur** remercie M. Lamassoure d'avoir accepté l'invitation et présente l'interrelation des travaux de la Convention avec la Gouvernance européenne. Le lien qui unit ces deux exercices se traduit par le nécessaire changement des pratiques institutionnelles. En effet, la réforme institutionnelle sera le résultat des travaux de la Convention qui se traduira par un nouveau traité. Pour autant, d'ores et déjà, la Commission propose des changements internes, notamment par l'adoption le 5 juin dernier, d'une série d'actions avec le « paquet » mieux réglementer. Il salue l'orateur dont les convictions fortes en matière européenne laissent augurer une conférence-débat particulièrement tonique.

**M. Lamassoure** prend la parole en saluant la retransmission de ce débat au Luxembourg. Il reconnaît qu'effectivement il a des convictions fortes en matière européenne qui l'amènent d'ailleurs à privilégier une carrière européenne, contrairement à une très grande majorité d'hommes politiques français.

L'orateur part du constat qu'à l'heure actuelle 70% des règles nationales proviennent de règles adoptées par l'Union européenne. Il estime qu'en un mois on traite plus de sujets importants au Parlement européen qu'en une année au Parlement français. Par conséquent, il existe un pouvoir réel exercé au niveau européen. Or, il n'existe pas encore de système démocratique d'exercice du pouvoir européen, équivalent à celui en vigueur dans les Etats membres. Cet état de fait ne doit plus continuer, tel est **l'enjeu de la Convention**.

La mise en place de la Convention résulte de «l'échec», implicitement reconnu, de Nice. Il s'agit d'un nouvel instrument ayant pour mandat de formuler des propositions pour le développement futur de l'Union. Dès les premières rencontres, partant d'un mandat large donné à Nice, les Conventionnels ont élargi ce mandat en considérant que leur mission était de rédiger la Constitution de la « Grande Europe » avec un nouveau traité. Si cela échoue, une chance sur deux, il y aura une grave et longue crise mais si cela réussit, il sera possible de parachever la construction européenne.

**Ces déclarations liminaires sont justifiées par trois évidences qui sont aussi trois révolutions :**

- **La première révolution est la révolution de l'Histoire.**

Depuis les débuts de la Construction européenne, la situation de l'Europe a toujours été provisoire. Cela fait 20 ans qu'il y a en moyenne un nouveau traité tous les trois ans. De traité en traité, on a sans cesse approfondi les compétences et l'espace géographique de l'Union mais maintenant on voit le port de destination du voyage. **Aujourd'hui, l'occasion est donnée d'écrire la première et dernière Constitution.**

- **La deuxième révolution est la révolution du nombre**

La mathématique a des lois : l'Europe à 30 ne pourra pas fonctionner comme maintenant. Avec l'élargissement de l'Union, les conséquences sur l'intégration européenne seront contradictoires. D'une part, il y aura **moins de sujets d'intérêt commun à traiter et surtout on devra adapter la gouvernance européenne par une gestion décentralisée, efficace, honnête, rigoureuse et démocratique de l'Europe.** D'autre part, la règle de l'unanimité au Conseil ne sera plus possible ; de ce point de vue on peut considérer que le traité de Nice est mort.

A 30, il faut se doter d'un exécutif européen ayant une légitimité démocratique incontestable équivalente à celle des Chefs de gouvernement au niveau national. La querelle des tenants du Conseil ou de la Commission comme exécutif est surréaliste car dans leur mode de fonctionnement actuel, ces deux Institutions ne survivront pas !

Le président de cet exécutif, si c'est la Commission, après avoir été élu, désignera lui-même son équipe de Commissaires et devra rendre des comptes auprès des citoyens. **La Commission sera alors politique.**

Quant au Conseil des Ministres, celui-ci par l'effet du nombre ne pourra plus perdurer. Il deviendra de facto un Parlement et le Conseil européen un « Chef de l'état collectif ».

- **La troisième révolution est la révolution du peuple**

Les conventionnels sont inquiets sur les réactions des Chefs d'état et de gouvernements mais quid de la réaction des peuples ? Les propositions de la Convention, après avoir été adoptées par le Conseil européen, devront être soumises à ratification dans les Etats membres. **Le référendum est un moyen de ratification qui sera inéluctable dans la plupart des pays de l'Union européenne.**

Il apparaît donc essentiel que le traité qui sera soumis aux citoyens européens, soit suffisamment clair; autrement le « NON » l'emportera, comme cela a été le cas en Irlande avec le Traité de Nice, même si dans ce dernier cas, les motivations du « non » ne portent pas sur le traité en soi. Avec Maastricht, les Français ont dit oui d'extrême justesse mais avec le message: « c'est la dernière fois; nous voulons comprendre où l'on veut aller ». Les peuples ont jusqu'à maintenant été tenu à l'écart de la construction européenne mais maintenant ce « despotisme éclairé » n'est plus possible.

**L'enjeu est donc de convaincre les citoyens d'accepter les nouveaux changements or personne ne sait que la Convention existe et personne n'en parle, même au moment des élections!**

## **Il y a aussi trois grandes difficultés :**

- Il est nécessaire d'obtenir un consensus (il n'y a pas de vote dans la Convention) des Conventionnels sur un texte unique qui sera un projet de Constitution. On devrait y parvenir.
- Pour que les Chefs d'état et de gouvernement acceptent un tel projet, il est nécessaire de s'assurer que l'opinion publique y sera favorable. En effet, si l'on est sérieux il faut proposer que l'Europe soit gouvernée par d'autres qu'eux-mêmes et à temps plein ce qu'ils ne peuvent accepter que sur la pression populaire.
- Que faire du "non" probable des euro-sceptiques ? Si certains pays sont en désaccord avec les propositions des Conventionnels, une alternative devra être proposée. **Deux textes seront alors soumis au choix des Etats membres** : le premier comprendra toutes les propositions une sorte de « menu gastronomique » et le deuxième sera plus léger comme un « menu végétarien ».

**La majorité des Conventionnels n'a peut-être pas encore réalisé que ce choix entre deux textes sera inéluctable et il est essentiel de commencer à envisager cette alternative dès aujourd'hui. En tout cas le travail est passionnant, les défis sont grandioses et les difficultés immenses. On a besoin de l'expertise professionnelle et de l'enthousiasme des fonctionnaires européens.**

M. Ponzano remercie M. Lamassoure qui est très applaudi. Le débat est ouvert et M. Lamassoure répond aux nombreuses questions:

- (1) **Réponse à la question relative au résultat des travaux de la Convention: comment établir et faire accepter un texte commun en réalisant en un an ce que l'on est incapable de faire depuis dix ans ?**

Face aux difficultés qui se présentent, arriver à présenter un texte en un temps limité semble être impossible. Cela ne dépend pas des Conventionnels car le calendrier prévu pour l'ensemble des réformes de l'Union est irréalisable. En effet, le Traité de Nice devrait être ratifié puis un accord des Etats membres sur un projet de Constitution devrait leur être demandé fin 2003. L'adhésion des pays candidats devrait avoir lieu à partir de 2004.

**Un tel programme n'est pas réaliste et donc ne se réalisera probablement pas !** On peut penser que des imprévus viendront perturber le calendrier, comme un possible deuxième « NON » irlandais ou encore la discussion sur l'adhésion différée ou non de Chypre.

- (2) **Réponse aux questions sur le contenu des 2 textes (menu gastronomique ou végétarien) qui devront être proposés aux Etats membres.**

Une Europe « à deux vitesses » sera inévitablement le modèle choisi. On ne peut pas faire autrement en raison des difficultés qui se présentent en terme de gouvernance. A l'instar de la démarche adoptée pour l'Union économique et monétaire, il y aura les Etats qui adopteront toutes les propositions et les autres

qui adopteront l'ensemble des propositions ultérieurement. Lors du vote des citoyens, si ceux-ci choisissent la version d'un texte moins ambitieux, les conséquences ne seront pas pour autant négatives, puisque pour la première fois on aura demandé aux citoyens leur avis sur la vision de l'Europe.

La PAC réformée et la défense feront partie du menu gastronomique. Le menu végétarien permettra à une arrière-garde de subsister.

**Mais il faut les mêmes institutions pour tous avec des compétences différentes !**

**(3) Réponse aux questions sur la mobilisation de l'opinion publique**

Malgré le phénomène anti-mondialisation, il n'y a pas de réel phénomène anti-européen. Au contraire, les derniers eurobaromètres montrent un regain d'optimisme des citoyens envers l'Europe. Pour mobiliser l'opinion publique, il sera essentiel que les citoyens puissent identifier « M. ou Mme Europe » responsable au niveau européen. Il faut que l'exécutif devienne politique. Aujourd'hui, même le Parlement européen n'est pas politique. Lorsqu'une décision est prise, elle est identifiée comme étant prise par le Parlement européen dans son ensemble et non en identifiant la majorité politique qui a voté la décision.

**(4) Réponse à la question sur le désintérêt vis-à-vis de l'Union**

A la lumière de ce qui vient d'être dit, il faut relativiser ce désintérêt mais par ailleurs il est bien compréhensible, car le Parlement européen est mal élu et n'est pas pris au sérieux ; d'où l'importance cruciale d'une modification du mode de scrutin.

Par ailleurs le système politico-médiatique est tout à fait centralisé au niveau national (en particulier en France) avec une ignorance du niveau européen sauf lorsqu'il y a matière à scandale.

**(5) Réponse à la question relative au rôle d'un Président capable de réaliser un équilibre politique et géographique**

C'est à discuter, mais le Président de l'exécutif devra avoir une véritable légitimité démocratique. Sa désignation par le Conseil européen ne suffira pas. C'est à ce moment là aussi, que l'on assistera à la formation d'une classe politique au niveau européen.

**(6) Réponse à la question sur le fait que, selon l'orateur, la Convention devrait aboutir à un projet fédéraliste de l'Union.**

Par la force des choses cela ressemblera à un projet fédéraliste. Seuls 15 Conventionnels sont résolument souverainistes. « **J'ai essayé de décrire ce que serait une Europe des Etats : cela ne marche pas !** ». Mais ce ne sera ni les Etats Unis d'Europe ni une confédération. Cela ressemblera à une fédération conduite par une gouvernance respectant la double responsabilité du tout et des parties c'est à dire de l'Union et des Etats-membres ; d'où l'importance cruciale des travaux et des réflexions sur la gouvernance.